



Défenseure des Enfants:

les Centres Educatifs Fermés en question...

La Défenseure des Enfants, Dominique Versini, dont le poste doit disparaître prochainement, (sa mission étant fondue dans un magma regroupant la Halde, le CNDS et le Médiateur) publie en juillet 2010 un **rapport sur les Centres Educatifs Fermés (CEF)** qui conforte la CGT dans ses analyses et permet de porter des revendications au niveau non seulement de ces établissements mais aussi sur la cohérence du dispositif. Il est disponible sur le site du Défenseur des Enfants.

Ce rapport, qui considère toujours les CEF comme une évolution positive pointe les incohérences du dispositif et les dérives qu'il connaît.

Nous retiendrons, parmi les **33 propositions** et les diverses analyses les points suivants :

- Il parle de « *l'appauvrissement du dispositif éducatif global de la PJJ* ».
- Il note que si le nombre de CEF augmente (passant de 2 en 2003 à 40 en juillet 2010) les autres structures (Service Public et Service Associatif Habilité - SAH) sont en baisse constante. En 2003, le service public disposait de 76 Foyers d'Action Educative (dont CER), il n'y en a plus que 31 en 2008! Pour les Centres de Placement Immédiat : 42 en 2003, 32 en 2008! Dans le SAH de 975 structures d'hébergement habilitées en 2006, il n'en reste que 802 en 2008 (18% en moins)!!!

Lorsque nous écrivions que l'ouverture d'un CEF « coûtait » 1,5 foyer classique, nous n'étions pas loin de la vérité, puisque le service public a perdu 55 établissements pour 40 CEF ouverts !!!

- Ce rapport remet en cause de manière forte certains points de ce dispositif : notamment, le rapport relève que, contrairement au cahier des charges des CEF, « **le profil des adolescents confiés aux CEF ne correspond pas forcément à celui de jeunes récidivistes ou multirécidivistes** ». Le rapport ajoute que « *cette dérive tient à plusieurs causes parmi lesquelles l'absence d'autre solution alternative à l'incarcération du fait des nombreuses fermetures d'établissements* ».
- Les chiffres donnés sont éloquent! « *Plus du quart des jeunes n'auraient AUCUN casier judiciaire! Ce chiffre est porté à 42% si on ajoute les adolescents n'ayant que 2 condamnations à leur actif – qui sont majoritairement des condamnations à une mesure éducative et non à une peine!...* ».
- Il est par ailleurs constaté qu'une part significative des jeunes accueillis dans les CEF sont en fait des primo-délinquants, voir pour certains d'entre eux, relèvent en fait de placements en ITEP, et donc de la prise en compte du handicap. Pour ces jeunes, le placement en CEF est totalement inadapté et peut avoir des conséquences dramatiques.

Ce constat conduit la Défenseure des enfants à faire **33 propositions** regroupées autour de **4 thèmes**:

1/ **Mettre en cohérence le dispositif CEF avec les droits fondamentaux des enfants**. Autour de **7 propositions**, ce thème insiste sur le fait que la fugue n'est pas une infraction et ne peut constituer un motif d'incarcération (Proposition n°6). Il propose de supprimer la détention provisoire des mineurs de 16 ans (N°5) ou inscrire dans la loi que l'orientation en CEF soit limitée aux adolescents multi-récidivistes ou récidivistes.

2/ **9 propositions** visent à **préserver le parcours des jeunes**. Nous y notons la volonté de restaurer la prise en charge des jeunes majeurs (propositions n°16, 17 ,23) autour de la notion de continuité de prise en charge... Ce thème insiste aussi (propositions 25 et 26) sur la nécessité d'instituer des protocoles locaux entre les partenaires intervenants dans le parcours des jeunes (PJJ, magistrats, ASE, secteur de pédo psy, Education Nationale)...

3/ **9 propositions** visent à **harmoniser les pratiques professionnelles**. Elles insistent notamment sur la formation, la construction de référentiels communs secteur public/SAH, capitalisation des expériences ou la garantie de présence d'un pédopsychiatre dans tous les CEF...

4/ **8 propositions** portent sur **les moyens du dispositif global de la PJJ** qui dépassent largement les seuls CEF et qui sont en contradiction totale avec la politique actuelle de la PJJ! Il est question de l'accueil d'urgence, d'alternatives à l'incarcération, restaurer des places d'hébergement en adéquation avec les besoins, rappeler que le milieu ouvert doit être privilégié parce qu'espace de prévention, reconstruire un travail sur la problématique personnelle et environnementale de chaque jeune...

La Défenseure conclut en « **réaffirmant que tout travail d'accompagnement des adolescents doit être pensé dans sa globalité et s'étendre au-delà du caractère pénal ou non de la prise en charge** » et qu'il n'est fait « aucune distinction dans les textes internationaux selon que l'enfant est auteur ou victime d'infraction »...

Cela nous conforte de savoir qu'il existe encore des personnalités qui pensent Enfant, Adolescent, Jeune, et pas seulement mineur ou délinquant... C'est rassurant d'entendre une autorité morale affirmer qu'un adolescent ne peut se réduire à l'acte qu'il a posé... le rouleau compresseur sécuritaire n'a pas tout écrasé!

Il reste à la Défenseure à s'intéresser aux conséquences de la RGPP. En effet, elle indique que les CEF sont « un dispositif intéressant de par leur projet éducatif complet et les moyens offerts en terme de personnels et de budget »...

- sur le prix de journée, nous constatons le volonté de ramener celui-ci au plus proche des établissements classiques, ce qui est confirmé par les rapporteurs parlementaires... Nous savons aussi que ces établissements, verront leur budget amputé de 5% dès l'année prochaine et 10% sur trois ans...Comme les autres!
- Sur les moyens en personnels, ils sont importants sur le papier. Nous avons cependant la conviction que ce nombre est revu au fil du temps. Les conditions de travail n'y sont pas bonnes, le nombre d'arrêts de travail dans le public, la rotation des personnels dans le SAH sont des indicateurs qu'il faudrait analyser sérieusement.
- Enfin, il serait temps de stabiliser un peu le projet, et ne pas faire des CEF la panacée de la prise en charge. La question des CEF « psychiatriques » est pour nous une véritable interrogation. A qui veut-on faire croire qu'un CEF serait avec quelques aménagements un lieu de soin équivalent à un secteur de pédo-psychiatrie ? La psychiatrie française va mal, elle manque de moyens ! Cependant, nous ne croyons pas possible de la remplacer par quelques artifices ou bouts de chandelles de postes « médicaux »...

A la CGT, nous pensons que ce rapport pose certaines questions et il les pose bien ! Il prend le contre-pied de la politique actuelle la PJJ, et pointe les contradictions voire les impasses de la politique menée depuis le début de la présidence Sarkozy, à l'heure où le sécuritaire revient en force pour masquer l'échec de la politique économique et sociale du gouvernement...

Il est temps de réaffirmer que la logique du tout sécuritaire est un échec et que nous n'avons aucun espoir dans le rapport que prépare J.M. Boeckel sur la prévention de la délinquance juvénile qui n'apportera aucune idée neuve.

Nous ne cautionnons pas une politique de stigmatisation. Qu'ils soit français ou immigrés, avec ou sans papiers, les jeunes ont le droit de bâtir un avenir, leur avenir...

Nous rejetons la politique des boucs émissaires, la stigmatisation des parents, des jeunes, des Roms ou des étrangers.

Ensemble construisons la riposte, nous pouvons faire reculer ce gouvernement !

Signez, faites signer la pétition sur le site : <http://nonalapolitiquedupilori.org>

Participons massivement aux manifestations prévues

samedi 4 Septembre à Paris et en Province contre cette politique raciste

Préparons la grande journée de grève du 7 septembre pour la défense des retraites, et du service public.

Les centres éducatifs fermés sont majoritairement gérés par des Associations (Services Associatifs Habilités). Les personnels sont syndiqués à la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale (Union Fédérale de l'Action Sociale U.F.A.S.- CGT), une petite minorité reste sous le contrôle du service public (syndicat CGT-PJJ).

Montreuil, le 31 août 2010

**Fédé de la santé – UFAS-CGT case 538 – 93514 Montreuil – tel : 01 48 18 20 70 – courriel : santeas@cgt.fr
CGT-PJJ case 500 – 93514 Montreuil cedex – 01 48 18 87 64 – courriel : cgtppj@yahoo.fr – site : www.cgtppj.fr**